



**CONDITIONS GENERALES  
DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent entre le professionnel ou le consommateur de la commande (ci-après désigné « LE CLIENT ») et l'entreprise Les Jardins d'Orion, sise au 396 Route des Vernes, 74370 PRINGY, immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro 800 143 323 00023.

Elles concernent tous les contrats de vente de produits et de prestations de service d'aménagement paysagers conclus et/ou exécutés par Les Jardins d'Orion, en France comme à l'étranger.

Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par les présentes, à l'exclusion des éventuelles conditions générales d'achat du CLIENT. Toute modification des présentes conditions générales souhaitée par le CLIENT doit faire l'objet d'une demande écrite de sa part au plus tard lors de l'acceptation du devis et doit en outre être acceptée par Les Jardins d'Orion par écrit pour pouvoir lui être opposable. En cas de conflit entre les présentes conditions générales et les conditions particulières portées sur les devis ou tout autre document accepté par les deux parties, les conditions particulières primeront.

### 1. Loi applicable - Tribunaux compétents

Le présent contrat et les opérations qui en découlent sont soumis à la loi française. Les CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Pour les clients professionnels, il est convenu que le tribunal du lieu du siège social de l'entreprise Les Jardins d'Orion sera seul compétent en cas de litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites. Pour les clients particuliers, les litiges qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

### 2. Identification de l'entreprise

**SAS Les Jardins d'Orion**

**Capital de 90555 euros.**

883 130 049 R.C.S. Annecy

situé 396 Route des Vernes - 74370 Pringy

Coordonnées : [contact@lesjardinsdorion.fr](mailto:contact@lesjardinsdorion.fr)

Téléphone : 06 42 78 43 56

### 3. Devis

Les Jardins d'Orion établit un devis écrit répondant au besoin formulé par le CLIENT.

Le devis est élaboré gratuitement sauf lorsque le CLIENT aura été informé préalablement à son élaboration que celui-ci est payant.

Sauf indication contraire dans le devis, celui-ci :

- est valable trois (3) mois à compter de la date de son établissement par Les Jardins d'Orion et n'inclut que les prestations et produits qui y sont décrits.

- est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de la signature; toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir sera répercutée sur le devis
- n'inclut pas les prestations préparatoires et accessoires aux prestations et produits décrits telles que les études, analyses des sols, etc.
- s'entend pour l'exécution des travaux qui y sont décrits dans des conditions normales, à l'exclusion de prestations imposées par des conditions imprévues (nécessité de briser des enrochements, de dépolluer des sols, etc.)
- n'inclut pas les demandes d'autorisation exigées par des règles d'urbanisme ou des règlements de copropriété ou enfin par mesure de sécurité. Il appartient donc au CLIENT de s'informer et de réaliser toute formalité pour obtenir les autorisations, sous sa seule responsabilité.

#### **4. Recours à la sous-traitance**

L'entreprise Les Jardins d'Orion pourra recourir à un sous-traitant pour l'exécution de tout ou partie de ses prestations.

#### **5. Commande - Formation du contrat**

Le contrat est définitivement formé dès l'acceptation, sans réserve ni modification, du devis par le CLIENT. Toute demande de modification d'un devis, faite par observation sur celui-ci ou par tout autre moyen, constituera un obstacle à la formation du contrat sur la base du devis modifié et donnera lieu à l'établissement, par Les Jardins d'Orion, d'un éventuel devis modificatif. Le contrat ne sera alors valablement formé que si l'éventuel devis modificatif a été accepté par le CLIENT. L'acceptation du devis se matérialise par la signature du CLIENT.

#### **6. Remise des plans**

Avant l'exécution des travaux, le CLIENT s'engage à remettre à l'entreprise Les Jardins d'Orion les plans des réseaux et des ouvrages enterrés. Pour tout dégât causé aux dits réseaux ou ouvrages non ou mal signalés par le CLIENT, la responsabilité de l'entreprise Les Jardins d'Orion ne pourra en aucun cas être engagée.

#### **7. Prix - Facturation - Paiement**

- Les produits et services proposés par Les Jardins d'Orion sont fournis aux tarifs en vigueur selon le devis établi par lui. Les prix sont exprimés en euros, HT et TTC.
- Sauf accord contraire dans le devis, un acompte de 50% du prix qui y est stipulé est versé par le CLIENT lors de l'acceptation de celui-ci. La commande ne recevra exécution qu'après l'encaissement de cette somme par Les Jardins d'Orion.
- En cas d'annulation de la commande par le CLIENT après son acceptation par Les Jardins d'Orion moins de 30 jours avant la date prévue pour la fourniture des services commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé sera de plein droit acquis à l'entreprise Les Jardins d'Orion et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

- Dans certains cas, comme un chantier dont la durée des travaux dépasse une (1) semaine, un nouveau règlement de 25% du devis sera à régler. Le solde du prix est payable à la réception des travaux ou à la livraison, à moins que les parties aient convenu dans le devis de toute autre modalité de paiement.
- Les paiements seront effectués par chèque, en espèce, ou virement, sauf accord contraire dans le devis. Cependant, les règlements ayant pour objet le paiement de tout ou partie d'une dette de plus de 1 000€ (mille) TTC doivent être faits par chèque barré, virement ou carte bancaire (L112-6 code monétaire).
- Conformément à l'article L.441-3 du Code de commerce, les factures seront adressées au CLIENT au plus tard une (1) semaine lors de la réception des travaux et/ou produits, sauf en cas de force majeure.
- Entre professionnels, en cas de retard de paiement ou d'encaissement de tout ou partie du prix, un intérêt de retard égal au moins à trois fois le taux de l'intérêt légal sera dû sur la totalité des sommes TTC impayées dès la survenance de l'échéance figurant sur la facture et sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire pour cela (article L. 441-6 du Code de commerce) ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ (quarante) pour frais de recouvrement.

Tout retard de paiement entraîne en outre, de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure : l'exigibilité de la totalité des créances de l'entreprise Les Jardins d'Orion, même non échues, ainsi que le droit pour Les Jardins d'Orion de suspendre toutes les livraisons et tous les travaux en cours jusqu'à complet paiement et la possibilité pour Les Jardins d'Orion d'exiger un paiement intégral à la commande pour les affaires à venir. Entre les professionnels, le délai de règlement des sommes dues est fixé au 30ème jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée (article L441-6 du code du commerce).

## **8. Réserve de propriété**

Tous les produits remis au CLIENT en exécution du contrat restent la propriété de l'entreprise Les Jardins d'Orion jusqu'à complet encaissement de leur prix. Les risques (perte, vol, détérioration, etc.) relatifs aux dits produits sont cependant transférés au CLIENT dès leur livraison, de même que l'obligation de réparer les dommages qu'ils pourraient causer aux biens et aux personnes.

## **9. Délais d'exécution**

- Les retards ne pourront pas être invoqués par les clients professionnels pour justifier l'annulation de la commande ou pour ouvrir droit à des retenues sur le prix ou au paiement de dommages intérêts par Les Jardins d'Orion.
- Conformément à l'article L.111-1 du code de la consommation, dans tout contrat ayant pour objet la vente d'un bien meuble ou la fourniture d'une prestation de service à un consommateur, Les Jardins d'Orion doivent, lorsque la livraison de bien ou la fourniture de la prestation n'est pas immédiate, indiquer la date limite à laquelle il s'engage à livrer le bien ou à exécuter la prestation. A défaut d'indication, Les Jardins d'Orion livre le

produit ou exécute la prestation sans retard injustifié et au plus tard 30 (trente) jours après la conclusion du contrat (article L.216-1 du Code de la consommation).

- Dans les conditions prévues à l'article L.216-2 du Code de la consommation, les clients consommateurs pourront dénoncer le contrat dont le prix convenu en TTC excède les seuils fixés par voie réglementaire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par un écrit sur un autre support durable si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, Les Jardins d'Orion d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai sauf cas de force majeure. Le contrat est considéré comme rompu à la réception par Les Jardins d'Orion de la lettre du consommateur l'informant de la dénonciation, à moins que la livraison soit intervenue entre l'envoi et la réception de la lettre. Le consommateur exerce ce droit dans un délai de 60 (soixante) jours ouvrés à compter de la date indiquée dans le devis pour la livraison du produit ou l'exécution de la prestation de service. Les sommes versées par le CLIENT lui seront alors restituées au plus tard dans les 21 jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

## **10. Réception des travaux et produits**

A défaut de stipulation contraire dans le devis, la prise de possession des travaux et/ou des produits vaut réception, les éventuelles réserves étant formulées comme suit. En l'absence de procès verbal de réception, les travaux et/ou produits sont présumés être conformes à défaut de réserve formulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 (quinze) jours après la réception pour les travaux et 5 jours après la livraison pour les produits. En présence d'un procès verbal de réception, les travaux et/ou produits sont présumés être conformes, à défaut de réserve formulée sur ce document.

## **11. Durée et préavis dans le cadre des contrats d'entretien**

Les contrats d'entretien sont conclus pour une durée de 12 (douze) mois à compter de la réception du devis signé.

Ils sont renouvelables par tacite reconduction par période d'1 (un) an, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la date du terme du contrat.

Chaque année au terme du contrat d'entretien, les tarifs pourront être réévalués. Un nouveau devis sera alors établi 1 mois avant la fin du contrat initial.

En cas de non-respect de ses obligations par l'une des parties, l'autre partie aura la faculté de résilier unilatéralement le contrat si une mise en demeure manuscrite est restée infructueuse pendant 3 (trois) mois. Tous travaux et toute mensualité en cours seront pleinement dûs.

Tous travaux n'ayant pas été stipulés sur le contrat feront l'objet d'une intervention spéciale. Ces interventions feront l'objet d'un devis préalable et ne seront réalisées qu'après accord signé du client.

## 12. Responsabilité - Force majeure

- Les Jardins d'Orion est tenu d'une obligation de moyen et non de résultat, sauf lorsque cela est prévu par une disposition légale impérative.
- En ce qui concerne la responsabilité du fait des produits défectueux, Les Jardins d'Orion ne pourront voir leur responsabilité engagée au titre des dommages causés aux biens qui ne sont pas utilisés par les clients professionnels principalement pour leur usage ou leur consommation privée (article 1386-15 du code civil).
- L'entreprise Les Jardins d'Orion sera exonérée de toute responsabilité lorsqu'elle aura été empêchée d'exécuter en tout ou partie ses obligations, notamment en matière de délais, en raison d'un cas de force majeure. Les parties conviennent que seront notamment assimilés à des cas de force majeure les intempéries, les catastrophes naturelles, les sécheresses, les inondations, les grèves ou le manque de main d'oeuvre, sauf lorsque de telles assimilations sont interdites par des dispositions légales d'ordre public.
- Pour garantir les conséquences pécuniaires d'une éventuelle mise en cause de sa responsabilité, l'entreprise Les Jardins d'Orion a souscrit une assurance dont les garanties et capitaux figurent sur l'attestation, dont il pourra sur simple demande du CLIENT lui en être remis un exemplaire.
- Le CLIENT déclare avoir souscrit toutes assurances utiles pour couvrir tout sinistre direct et indirect pouvant affecter les biens.

## 13. Garanties légale et contractuelle

- Les Jardins d'Orion n'accordent aucune garantie contractuelle automatique.
- Cependant, les végétaux fournis et plantés par Les Jardins d'Orion peuvent faire l'objet d'une garantie contractuelle de reprise selon un prix à convenir entre les parties. Cette garantie s'applique jusqu'au 1er juillet de l'année civile suivant celle au cours de laquelle les végétaux ont été plantés.

Cette garantie sera exclue :

- si l'entretien à la charge du CLIENT n'a pas été correctement effectué, notamment l'arrosage, le bassinage, la vérification des tuteurs et des haubans, les traitements parasitaires, le désherbage des massifs, etc.
  - en cas de vandalisme, vol, gel, sécheresse, inondation, grêle, orage violent et neige, produits désherbants non-appropriés.
  - si les végétaux n'ont pas été fournis.
- De plus, le CLIENT bénéficie de la garantie contractuelle éventuellement offerte par les fournisseurs des produits que Les Jardins d'Orion lui a vendus.
  - L'entreprise Les Jardins d'Orion n'est pas débiteur à l'égard des clients professionnels de la garantie légale des vices cachés et à fortiori si elle ne les connaissait pas (article 1643 du code civil).

- A l'égard des clients consommateurs, les produits fournis par Les Jardins d'Orion bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales :
- de la garantie légale de conformité pour les produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande, dans les conditions de l'article L. 217-4 et suivants du code de la consommation ;
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à leur utilisation, dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

Pour agir en garantie légale de conformité, le CLIENT :

- bénéficie d'un délai de 2 (deux) ans à compter de la délivrance du produit pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du produit durant les 24 (vingt-quatre) mois suivant la délivrance du Produit.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Pour la garantie des vices cachés, si le CLIENT décide de la mettre en oeuvre, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

La responsabilité de l'entreprise Les Jardins d'Orion ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au client de vérifier ;
- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du CLIENT, comme en cas d'usure normale du produit, d'accident ou de force majeure.

La garantie de l'entreprise Les Jardins d'Orion est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

#### **14. Propriété intellectuelle**

- Les Jardins d'Orion restent propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du CLIENT) en vue de la fourniture des services au CLIENT.
- Le CLIENT s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### **15. Droit de rétractation**

- Pour les contrats conclus hors établissement tels que définis à l'article L 221-1 du Code de la Consommation (c'est-à-dire les contrats souscrits dans tout lieu où Les Jardins

d'Orion n'exercent pas son activité habituelle ou s'ils l'exercent, si le client a été sollicité dans un lieu différent, ou lors d'une excursion ayant pour but ou effet de promouvoir les biens et/ou services de l'entreprise Les Jardins d'Orion) entre Les Jardins d'Orion et un CLIENT particulier consommateur, le CLIENT dispose, conformément à la loi d'un délai de rétractation de 14 (quatorze) jours à compter de la conclusion du contrat ou de la réception du produit pour exercer son droit de rétractation auprès du prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé, avec l'accord du Client et est pleinement réalisée, avant la fin du délai de rétractation et à condition que les produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 14 jours suivant la notification de la décision de rétractation du CLIENT.

Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des services et/ou produits achetés et les frais de livraison sont remboursés. Les frais de retour sont à la charge du client, sauf si les produits sont livrés au moment de la conclusion du contrat et que ceux-ci ne peuvent pas être renvoyés normalement par voie postale en raison de leur nature.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le CLIENT sera effectué dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la réception des produits retournés ou pour une prestation de service, à compter de la réception, par Les Jardins d'Orion, de la notification de la rétractation du CLIENT.

- Le droit de rétractation s'applique sous réserve des exceptions mentionnées à l'article L.121-28 du code de la consommation.
- Dans le cas d'un contrat de prestation de services hors ceux visés à l'article L.121-28 du Code de la consommation, si le CLIENT a demandé de commencer la prestation pendant le délai de rétractation, ce dernier devra payer à l'entreprise Les Jardins d'Orion un montant proportionnel à ce qui a été fourni jusqu'au moment où le CLIENT a informé Les Jardins d'Orion de sa rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

## **16. Information pré-contractuelle - Acceptation des CGV**

- Le CLIENT reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes informations et renseignements visés aux articles L.111-1 et suivants du Code de la consommation et en particulier :
  - les caractéristiques essentielles du produit et/ou de la prestation de service ;
  - le prix des produits et/ou de la prestation de service et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
  - en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel Les Jardins d'Orion s'engagent à livrer le produit et/ou la prestation de service ;
  - les informations relatives à l'identité de l'entreprise Les Jardins d'Orion à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
  - les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en oeuvre ;



- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.
- Le fait pour un CLIENT particulier ou professionnel d'effectuer un achat ou de commander un produit et/ou une prestation de services emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV, ce qui est expressément reconnu par le CLIENT.

## **17. Traitement des données - RGPD**

La réalisation des obligations prévues par le contrat liant les parties et la gestion de sa relation « client » conduit Les Jardins d'Orion à collecter les données à caractère personnel de ses clients. Ces données sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et pendant 3 (trois) ans après cette dernière pour permettre la prospection commerciale.

La loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 permet au client qui le souhaite d'accéder à ces données, de solliciter leur modification, leur suppression, ainsi qu'un droit à opposition à leur utilisation. Pour mettre en oeuvre ces démarches, le client devra solliciter par écrit Les Jardins d'Orion à l'adresse figurant sur ses devis et factures.

## **18. Réclamations**

En cas de conflit non résolu avec l'entreprise Les Jardins d'Orion, le CLIENT consommateur peut formuler gratuitement ses réclamations auprès de l'Association des Médiateurs Européens <http://www.mediationconso-ame.com> (Médiation de la consommation AME, 11 Place Dauphine, 75001 Paris), dans les conditions prévues aux articles L.612-1 et suivants. En particulier, le CLIENT consommateur doit justifier avoir préalablement tenté de résoudre son litige directement auprès de l'entreprise Les Jardins d'Orion par une réclamation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CLIENT dispose d'un délai d'1 (un) an à compter de sa réclamation écrite auprès de l'entreprise Les Jardins d'Orion pour introduire sa demande auprès du médiateur.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter sans aucune réserve les présentes conditions générales de vente, et ce compris la clause de réserve de propriété et, si je suis commerçant, la clause attributive de juridiction.